

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt, le 11 Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : MM Daniel, Maron, Hédin, Ferdoelle, Boucher, Beeuwsaert, Renard, Gille, Péron, Maugez
Mes Bellu, Bellay, Triboullet, Parmentier, Dewulf

ABSENTS :

Monsieur Alain Péron est nommé secrétaire de séance.

Procès-Verbal 7.2020

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 04 Novembre 2020. Le compte rendu de la séance du 04 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Début de séance à 20h30.

CENTRE DE GESTION DE L'OISE – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES

STATUTAIRES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 60 arrive qui garantit les collectivités contre les risques financiers découlant de leurs obligations (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité...), prendra fin le 30/06/2021.

Il convient donc d'adhérer à un nouveau contrat. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'adhésion de groupement de contrat d'assurance des risques statutaires. Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 60 va engager début 2021.

TRANSFERT DE COMPETENCES COMPLEMENTAIRES A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Picardie Verte a décidé de se doter de trois compétences facultatives, détenues à ce jour par les communes, en vue de les transférer au syndicat mixte de l'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB).

- La maîtrise des eaux de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur une échelle hydrographique cohérente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert de trois nouvelles compétences, à la Communauté de commune de la Picardie Verte, autorise le Maire à prendre toute décision et à signer tous les actes relatifs à l'exécution de ce transfert.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis concernant la réfection de voirie de la Rue Adam. Vu le prix estimé des travaux, il y a lieu de demander l'aide de l'État et l'aide du Département pour ledit projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant la pose de bordures dans la Rue des Saules. Vu le coût estimé des travaux, il y a lieu de demandé l'aide de l'État et l'aide du Département pour la réalisation de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux Rue de Villebray et signale qu'ils ne seront pas terminés pour la fin d'année. Monsieur le Maire informe que des changements ont été prévus pour la Rue du Château, des bordures seront posées alors qu'elles n'étaient pas prévues initialement, un avenant a été signé pour ce projet.

Madame Bellu informe que le site internet est en cour de construction.

Madame Bellu fait le point sur l'organisation de la distribution des jouets par le Père Noël qui se déroulera le samedi 19 décembre au Parc Municipal Thierry Maugez. Les colis des anciens seront à venir chercher en Mairie à partir du 17 Décembre.

Au vu de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire informe que les vœux 2021 ne pourront pas être maintenus.

Monsieur Gille informe que le bus de transport scolaire arrive trop tôt le soir et qu'il stationne a un endroit gênant la circulation en attendant la sortie des enfants.

Monsieur Gille remercie Monsieur Éric Bellu pour l'enseigne « accueil périscolaire » qu'il a offert et réalisé de ses propres mains.

Monsieur Maron informe qu'ORANGE démarche au sein de la Commune pour la fibre optique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 22H30